



SOMFY SA
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 7 836 800 €
Siège social : 50 avenue du Nouveau Monde, 74300 CLUSES
476.980.362 R.C.S. Annecy

**EXPOSE DES MOTIFS
DES PROJETS DE RESOLUTIONS
PRESENTEES A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 27 NOVEMBRE 2014**

RESOLUTION 1 : Modification de l'article 35 des statuts

La modification de l'article 35 des statuts est destinée à rendre possible la distribution par l'Assemblée Générale Ordinaire de bénéfices, réserves ou primes par répartition de biens en nature.

RESOLUTION 2 : Modification de l'article 13 des statuts

La modification de l'article 13 des statuts est destinée à préciser qu'aucune convention dérogeant au dernier alinéa de l'article 13 des statuts ne sera prise en compte par la société si le démembrement des actions résulte d'une donation réalisée sous le bénéfice des dispositions de l'article 787 B du Code Général des Impôts français.

RESOLUTION 3 : Distribution exceptionnelle sous la forme, au choix de l'actionnaire, d'une attribution de titres du portefeuille ou d'une attribution en numéraire, sous condition de la modification des statuts

Afin de parfaire la séparation de « SOMFY PARTICIPATIONS » de la société SOMFY S.A., la troisième résolution propose une distribution exceptionnelle de réserves payables, au choix de l'actionnaire, pour chaque action SOMFY inscrite en compte à l'issue de la journée comptable précédant la date de détachement du coupon, par remise d'une somme en numéraire de 50 € ou d'une action de la société EDIFY S.A.